

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-95 à D337-124, portant règlement général du Brevet Professionnel et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury JDSR-33608 de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialité Coiffure est constitué comme suit pour la session 2021-2 :

Présidente

Mme VALERIE LEOMAGNO
Inspecteur de l'éducation nationale de classe normale

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX
CEDEX
SC.BIO. ET SC. SOCIALES APPLIQUEES

Vice-présidente

Mme AUDREY SANYOU

- PROFESSIONNEL PYRENEES ATL PAU
COIFFURE

Membre de l'enseignement

Mme ELISA CARRERE

CFA CM CFA CH DES METIERS PAU CEDEX
COIFFURE

Mme PATRICIA GASPE

CFA CM CFA CH DES METIERS PAU CEDEX
COIFFURE

Membre professionnel

Mme Cécile BIDART

- PROFESSIONNEL PYRENEES ATL PAU
COIFFURE

Mme ISABELLE CLAVERIE

- PROFESSIONNEL PYRENEES ATL PAU
COIFFURE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 03 décembre 2021

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL

